

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction Générale de France Travail
Paris, le 30 avril 2024

L'Etat, France Travail et l'Unédic ont signé le 30 avril 2024 la nouvelle convention qui fixe les grandes orientations stratégiques de France Travail jusqu'en 2027

La convention tripartite État - France Travail - Unédic 2024-2027 signée ce jour s'articule autour de trois orientations stratégiques : donner à chacun les moyens d'accéder à l'emploi durable ; garantir l'accès des usagers à leurs droits à indemnisation au service de leur parcours de retour à l'emploi ; aider les employeurs à recruter plus rapidement et plus durablement, et à diversifier leurs modes de recrutement.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a doté France Travail de nouvelles attributions telles l'inscription à France Travail de toutes les personnes à la recherche d'un emploi à partir du 1^{er} janvier 2025 et la lutte contre le non-recours. Elle lui a également attribué de nouvelles missions pour le compte des acteurs du Réseau pour l'emploi. Dans ce contexte, les signataires de la Convention stratégique ont souhaité préciser les grands objectifs de l'opérateur auxquels est adossé son financement, les indicateurs de pilotage associés, mais aussi les conditions de réussite d'un cadre de gouvernance et d'innovation renouvelé.

Cette nouvelle convention traduit une volonté forte de l'Etat et des partenaires sociaux, de favoriser l'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emploi et d'accélérer les recrutements des entreprises en diversifiant leurs modes de recrutement. Tout en soulignant la priorité à donner à un haut niveau de qualité de l'indemnisation, elle organise aussi la lutte contre le non-recours aux aides.

Avec une simplification de la demande d'allocation, une fluidification des changements entre allocations pour éviter des ruptures de versement et une meilleure coordination avec les acteurs du Réseau pour l'emploi et ses partenaires, ce nouvel axe incarne la nouvelle dynamique de France Travail.

France Travail poursuivra également sa stratégie bas carbone ambitieuse. Acteur de la transition écologique dans l'exercice de ses missions, il proposera aussi des modalités d'accompagnement aux employeurs et aux demandeurs d'emploi leur permettant de faire face aux enjeux liés à l'apparition de nouveaux métiers « verts » ou au « verdissement » de métiers existants et aux besoins en compétences associés.

Enfin, la convention se positionne dans la continuité des évolutions engagées jusqu'à présent par Pôle emploi, en particulier s'agissant du pilotage par les résultats. La convention prévoit de nouveaux indicateurs à partir de 2025 pour mieux suivre les parcours des demandeurs d'emploi vers l'insertion durable et mieux répondre aux besoins de toutes les entreprises :

Indicateurs stratégiques	Retour à l'emploi	Taux d'accès à l'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi
		Taux d'accès / de situation en emploi durable
	Accompagnement	Satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur accompagnement
		Rapidité du démarrage des actions d'accompagnement (y. c. formation)
		Redynamisation de l'accompagnement
		Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée
	Entreprise <i>(avec déclinaison par taille)</i>	Taux de pourvoi des offres déposées à France Travail
		Délai de pourvoi des offres déposées à France Travail
		Part des entreprises ayant recours à France Travail
		Satisfaction des entreprises
	Indemnisation	Conformité du traitement de demande d'allocation
		Satisfaction des DE / indemnisation
		Part des montants versés en trop-perçu par rapport au montant des allocations versées
	Formation	Taux d'accès à l'emploi 6 mois après formation
		Part des publics « prioritaires » parmi les entrants en formation

À propos de France Travail :

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.